

Image not found or type unknown



jugement TGI Avignon CESP de 2011

Jurisprudence publié le **04/10/2014**, vu **2468 fois**, Auteur : [Greenkraft expertise](#)

Un jugement en premier ressort du TGI d'Avignon, qui a prononcé l'annulation de la vente et l'annulation du prêt affecté. Ce jugement à fait l'objet d'un appel de la part de SOFEMO. Le jugement d'appel est très curieux: En effet il a confirmé l'annulation de la vente (donc le retour à l'état avant la vente), mais a condamné la victime à rembourser le financement d'un bieninexistant ! Ce jugement d'appel fait l'objet d'un recours en cassation (en cours)

[voir le pdf](#)